

## Un printemps 2003

**R**arement un gouvernement n'avait osé aller aussi loin dans les soi-disant "réformes" sociales.

Rarement l'Etat ne s'était autant désengagé du secteur public, vendant biens et entreprises au plus offrant.

Rarement le double langage d'un pouvoir n'avait paru aussi évident, quand annonçant des baisses d'impôts, il les transfère sur les communes, les départements et les régions.

Rarement la justice et la sécurité n'avaient semblé si paradoxales, donnant l'impression d'absoudre ceux qui détournent et d'emprisonner ceux qui dénoncent.

Rarement les acquis obtenus par les anciens au prix de luttes restées dans l'Histoire et la mémoire collective ne s'étaient révélés si précaires.

Rarement autant d'incertitudes n'avaient pesé sur les retraites complémentaires, la couverture sociale, la qualité des soins, les services publics.

Rarement le jeu du capital et de la bourse n'avaient été si brutal et implacable, engendrant à son gré fermetures d'entreprises, chômeurs, cas sociaux et exclusion.

Rarement les finances de l'Etat n'avaient paru si préoccupantes.

Rarement les différentes catégories de français n'avaient semblé rencontrer autant de difficultés à se comprendre et à se respecter.

Rarement les forces censées incarner l'alternance n'avaient donné à ce point l'impression d'être incapables de tirer les conséquences de leur échec et du rejet dont elles avaient fait l'objet.

Rarement autant de conditions n'avaient été réunies pour que les pires extrémismes croissent et se développent.

Jamais, il y a quelques années, nous n'aurions imaginé un printemps 2003 aussi calamiteux.

Jamais nous ne nous résignerons à la situation actuelle comme étant la seule réalité possible pour nous, pour nos enfants, pour nos petits-enfants.

Voilà ce que nous ressentons.

Et vous ?

Espérons que l'été vous aura permis de reprendre des forces pour la rentrée... Gardons le sourire ! Mais nous nous souviendrons du printemps 2003.

## Tinténiac, future ville dortoir ?

### Qu'attendons-nous de notre village ?

Chacun d'entre nous selon son âge, sa culture, sa vie familiale et sociale a peut-être une réponse différente. Le choix d'un village, c'est le choix d'un cadre de vie : par exemple l'envie d'être dans un environnement calme et agréable et de pouvoir bénéficier, à proximité de chez soi, de services et de commerces ; c'est aussi le souci d'avoir accès à des activités sociales, culturelles et sportives. Mais souvent, nous attendons d'abord et avant tout que notre village, soit animé, qu'il vive et qu'on s'y sente bien... bref qu'il ait une âme

Tinténiac est une commune très plaisante et qui dispose de plusieurs atouts : sa situation géographique, ses nombreux commerces, son marché du mercredi, sa vie associative très active... Tinténiac attache de l'importance à son passé et à ses traditions comme en témoignent la vitalité du Club du Bon Accueil, les activités de l'Association d'Anciens Combattants, l'existence du Musée de l'Outil, etc... Tinténiac sait également s'ouvrir sur le futur et vers l'extérieur, comme l'illustrent les activités de la Maison des Jeunes et de la Culture, du TRUC, du Comité de Jumelage ou encore la construction de nouvelles écoles. Par contre, il faut noter que les structures collectives pour la petite enfance sont loin d'être à la hauteur des besoins.

Tinténiac évolue. La proximité de la 4 voies, mise en service il y a une dizaine d'années, permet à de nouveaux habitants de concilier vie professionnelle sur Rennes et domicile à Tinténiac. Cela s'est traduit par une diversification et une augmentation notable de la population qui, au prochain recensement, devrait largement dépasser les 3000 habitants. C'est une situation nouvelle pour Tinténiac qui a pour conséquence la croissance des lotissements autour et en périphérie du centre-bourg.

Récemment, un nouveau plan d'aménagement du village a été engagé par la Municipalité pour les 15 années à venir, qui prévoit la création

d'un nouveau centre commercial, à l'Ouest du bourg, entre la route de St-Domineuc et la 4 voies. Cet aménagement suscite des inquiétudes : ce n'est pas une mauvaise chose en soi, mais nous ne percevons pas quelles sont les mesures qui vont accompagner ce développement et en contrebalancer certains effets prévisibles.

L'accroissement mal contrôlé du nombre de lotissements et le développement non maîtrisé d'un pôle commercial à l'Ouest de Tinténiac, peut en effet devenir à terme déstabilisant pour la commune.

Quelques questions viennent à l'esprit :

- Comment vont vivre les autres commerces du centre ville, en général de taille modeste, face au futur centre commercial ?
- Quelle est la politique de développement du centre ville, de mise en communication des quartiers ?
- A quel rythme vont être créés de nouveaux lotissements à Tinténiac et quels seront les secteurs prioritaires ?
- Quel avenir est réservé aux anciennes habitations qui composent le village ?

Ces questions sont pour l'instant sans réponse convaincante dans le plan de réaménagement de la commune, ce qui est un motif d'inquiétude. Pourtant, l'avenir de Tinténiac dans les prochaines décennies se joue en partie aujourd'hui, dans des décisions qui seront prises prochainement.

Car l'enjeu est le suivant : une ville qui laisse mourir son centre ville, au profit des lotissements à sa périphérie et dont les petits commerces dépérissent d'une concurrence trop dure avec de grands centres commerciaux, se vide progressivement de son âme : elle finit par devenir ce qu'on appelle une ville dortoir.

C'est dès aujourd'hui qu'il faut réfléchir et se donner les moyens d'éviter une telle évolution.

# Accueil à Tinténiac des gens du voyage

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 Avril 2003, le Conseil était invité à donner son avis sur le schéma départemental prévoyant la création de 16 places de caravanes pour les gens du voyage, sur les communes de Tinténiac, Hédé et Combourg.

Voici la décision du Conseil Municipal :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage, dans un schéma communautaire cohérent et équilibré, assorti du vœu que la Communauté de Communes prenne en charge la création, mais aussi la gestion totale de l'aire d'accueil conformément à sa compétence déléguée en la matière.*

## Qu'est-ce que le schéma départemental ?

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit les communes d'implantation des aires d'accueil, après évaluation des besoins et de l'offre existante, notamment de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques.

Le schéma départemental est approuvé conjointement par le Préfet et par le Président du Conseil Général, après avis des conseils municipaux concernés et d'une commission consultative composée notamment d'élus, de représentants des gens du voyage et d'associations. A défaut d'approbation dans ces conditions, le schéma départemental est approuvé par le seul Préfet.

Les dépenses relatives aux aires d'accueil constituent des dépenses obligatoires pour les Communes et Communautés de Communes incluses dans le schéma départemental. Toutefois, des aides financières de l'Etat, de la Région et du Département sont prévues par la Loi, pour l'aménagement et le fonctionnement.

## Que signifie la décision du Conseil ?

La commune de Tinténiac a donné son accord de principe pour accueillir des places de caravane pour les gens du voyage. Cet avis favorable, unanime, est un geste généreux qu'il faut saluer.

Certes, l'avis demandé à la commune n'est que consultatif et un avis négatif ne peut pas empêcher la mise en œuvre du schéma départemental. Mais un avis positif crée un climat bien plus propice à la réalisation harmonieuse de ce projet.

La formule "dans un schéma communautaire cohérent et équilibré" utilisée dans la décision indique que le Conseil Municipal souhaite que les places soient réparties de façon équitable entre les 3 communes prévues et non pas toutes localisées à Tinténiac.

Enfin, le "vœu que la Communauté de Communes prenne en charge la création et la gestion totale de l'aire d'accueil" signifie que la Commune de Tinténiac ne souhaite pas assumer les charges financières liées à l'aménagement puis au fonctionnement de ces aires d'accueil, mais que ce soit la Communauté de Communes qui s'en charge "conformément à sa compétence déléguée".

## Remarques de conclusion

Située sur l'axe Rennes - Saint-Malo, Tinténiac est un lieu de passage très fréquenté par les gens du voyage. Ces aires vont permettre d'améliorer leurs conditions d'accueil et d'éviter les installations illicites qui peuvent occasionner des difficultés de coexistence avec les habitants de la commune.

Reste à en préciser les modalités pratiques et à assurer une bonne concertation avec les habitants dès les premières phases de mise en œuvre, pour que le projet soit bien accepté par tous.

## La Commune emprunte 500 000 € (3 279 785 F)

Lors de la réunion du 27 Mai 2003, le Conseil Municipal a voté un emprunt de 500 000 Euros par la commune. C'est une somme importante et c'est une décision qui mérite débat et explication.

Pourtant, sur une question comme celle-ci, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal (dont nous reproduisons l'extrait correspondant ci-contre) reste étonnamment flou.

Pourquoi faut-il procéder à un nouvel emprunt et à quoi va servir la somme empruntée ? Impossible de le savoir à la lecture du compte-rendu. Tout au plus comprend-on qu'on emprunte parce qu'on a besoin d'argent et parce que l'offre qui est faite à la commune est intéressante. Mais aucune explication précise n'est fournie sur l'utilisation prévue de ces fonds et en particulier le compte-rendu n'explique pas quels sont les investissements qui seront effectivement financés par cet emprunt.

De surcroît, un débat de fond a eu lieu pendant la réunion du Conseil entre les conseillers municipaux, sur le niveau d'endettement de la commune et sur l'opportunité de contracter un tel prêt. Mais dans le compte-rendu, on ne trouve aucune trace de ces échanges, pourtant au cœur du débat démocratique. Seuls un article paru dans le journal Ouest-France du 2 Juin 2003 et un petit encadré dans la page de la minorité du bulletin communal (Tinténiac-Communication) de Juillet apporte quelques éléments.

Et quant aux modalités financières de cet emprunt, la suite du compte-rendu est totalement obscure. Il est impossible à quiconque (même à un spécialiste financier) de se faire la moindre idée de ce que cet emprunt va représenter comme charge financière pour la commune. Le compte-rendu fourmille d'informations ultra-techniques et de jargon spécialisé, mais les principaux éléments d'appréciation, à commencer par le taux (ou la fourchette de taux) de l'emprunt sont absents.

Il est consternant que le Conseil Municipal soit invité à délibérer sur la base de données aussi floues et que le citoyen n'ait pas accès aux informations lui permettant de chiffrer l'impact financier de cet emprunt. On aurait pu penser qu'on en saurait davantage dans le bulletin communal (Tinténiac-Information) de Juillet, qui détaille pourtant sur 17 pages les travaux du Conseil Municipal. Mais sur cet emprunt, c'est le silence radio...

L'équipe en place estimait pendant la campagne électorale de 2001 que la commune était trop lourdement endettée et affirmait dans sa profession de foi qu'elle s'engageait à ne réaliser "que des emprunts affectés à des investissements précis et uniquement en fonction des possibilités offertes par l'arrivée à échéance des anciens emprunts". Aucun des éléments fournis dans le procès-verbal ne permet d'affirmer que c'est aujourd'hui le cas.

Il est d'ailleurs question officieusement d'un second emprunt, d'un montant comparable, prévu d'ici quelques mois... Si cela devait se confirmer, espérons que les débats, les comptes-rendus et les informations seront plus transparents.

## Extrait du procès-verbal de la délibération :

### Le Conseil Municipal,

*Vu notamment les articles L2336-3, L2336-4, L1612-4, L2321-2, L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant que pour financer les investissements prévus au budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,*

*Considérant que la commune recherche un degré élevé de souplesse dans la gestion de ses prêts afin d'optimiser les gains possibles sur sa dette et sa trésorerie,*

*Considérant que l'offre conjointe du Crédit Agricole et de la BFT permet d'opter à tout moment pour un taux fixe ou variable, d'ajuster le capital emprunté à la trésorerie réellement disponible et de choisir son tableau d'amortissement et les dates de paiement de l'annuité,*

*Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 19 Mai 2003,*

*Oui l'exposé de son rapporteur, Monsieur François Leroux,*

*Après en avoir délibéré à la majorité absolue (10 pour, 6 abstentions),*

**Décide** de contracter un prêt *lena Souplesse (Prêt à Capital et Taux Modulables) de 500 000 Euros, pour financer les investissements prévus au budget, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine et de la Banque de Financement et de Trésorerie, filiale du Groupe Crédit Agricole, qui en sera le gestionnaire.*

*Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :*

*La durée totale du prêt ne pourra excéder 20 ans.*

*Le remboursement annuel du prêt s'effectuera par amortissement progressif du capital.*

*Le prêt sera imputé au budget au compte 16 "emprunts" et sera inscrit obligatoirement dans le compte 16 de la commune de Tinténiac le 31 décembre de chaque année.*

*La commune pourra rembourser temporairement tout ou partie du prêt. Dans ce cas, les intérêts seront remboursés sur la base du TAG (Taux Annuel Glissant) de la période de remboursement. Les mouvements seront comptabilisés dans les comptes financiers de la Classe 5 ; l'utilisation du prêt fera l'objet d'une information périodique.*

*Un remboursement anticipé définitif du prêt est possible à chaque échéance annuelle du prêt sous réserve d'un préavis de 3 mois, moyennant le paiement d'une indemnité après tout changement de taux.*

*Les intérêts seront payés trimestriellement avec une régularisation annuelle sur la base d'une année de 360 jours :*

*- soit à taux variable (TAM, TAG ou Taux Annuel Préfixé) majoré de la marge initiale de 0,215 % ;*

*- soit à taux fixe (Taux d'Echange d'Intérêt) majoré de la marge initiale de 0,215 %.*

*Une commission de crédit égale à 0,15 % du montant emprunté, payable en une seule fois, sera déduite du premier montant mis à disposition.*

*Compte tenu des caractéristiques du prêt, le TEG (Taux Effectif Global) indicatif ne pourra être calculé qu'à la date de mise en place de la convention de prêt.*

**S'engage**, pendant toute la durée du prêt, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer la Convention de Prêt *lena Souplesse* de 500 000 Euros avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine et la Banque de Financement et de Trésorerie.

**Autorise** le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de Prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement du prêt.

C'est dans une ambiance bon enfant que s'est déroulé le pique nique du 29 juin 2003 organisé par "Tinténiac Pour Tous".

Le soleil était au rendez-vous et sous les grands arbres bordant le canal, les grandes tables dressées se sont remplies de salades aussi variées que délicieuses. Les barbecues apportés pour l'occasion ont aussi servi aux plaisanciers qui ont grillé le produit de leur pêche matinale échangeant ainsi poissons frais contre godinette.

Les joueurs de palets se sont installés tandis que les musiciens et chanteurs ont apporté la touche musicale indispensable à toute joyeuse fête. En raison de la forte chaleur, il y a même quelques baigneurs qui ont plongé dans le canal.

Les participants ont pu ainsi échanger et se convaincre de l'opportunité d'installer en ce lieu une aire de pique-nique conviviale qui servirait également aux nombreux navigateurs faisant halte dans notre commune : tables en bois, barbecues fixes et pourquoi pas une de ces tables de ping-pong en ciment que l'on voit fréquemment dans les squares citadins et qui servent ainsi aux jeunes de la ville.

En fin de journée, chacun est rentré chez soi emportant un souvenir agréable de cette expérience, qui méritera d'être renouvelée tous les ans

**Faites-nous parvenir dès maintenant vos idées pour la préparation de l'édition 2004.**



## A écouter "Respire" par Mickey 3D

Il y a quelques mois, une chanson intitulée "Respire" extraite de l'album "Tu vas pas mourir de rire", par l'artiste Mickey 3D était régulièrement au programme de nombreuses chaînes musicales.

Rythmée et entraînante, cette chanson a aussi le mérite de porter un message de mise en garde contre les risques de dégradation de notre environnement, dans un langage imagé tout à fait accessible aux jeunes (mais aussi aux moins jeunes).

Le refrain répète "il faut que tu respire" conseillant à l'auditeur de se préoccuper de la bonne qualité de son cadre de vie. Mais la formule employée suggère aussi qu'il est temps de marquer une pause dans le développement incontrôlé de notre planète et de sortir de la spirale de la consommation.

Ci-dessous, un extrait des paroles de cette chanson, qui vous incitera peut-être à découvrir le reste de l'album de Mickey 3D.

### RESPIRE (Extrait)

Par Mickey 3D

*D'ici quelques années on aura bouffé la feuille  
Et tes petits-enfants ils n'auront plus qu'un oeil  
En plein milieu du front ils te demanderont  
Pourquoi toi t'en as 2, tu passeras pour un con  
Ils te diront comment t'as pu laisser faire ça  
T'auras beau te défendre leur expliquer tout bas  
C'est pas ma faute à moi, c'est la faute aux anciens  
Mais y aura plus personne pour te laver les mains  
Tu leur raconteras l'époque où tu pouvais  
Manger des fruits dans l'herbe allongé dans les prés  
Y avait des animaux partout dans la forêt  
Au début du printemps, les oiseaux revenaient*

*Il faut que tu respire, et ça c'est rien de le dire  
Tu vas pas mourir de rire, et c'est pas rien de le dire  
Il faut que tu respire, c'est demain que tout empire  
Tu vas pas mourir de rire, et c'est rien de le dire*

## Jeux pour enfants

**Question :** où se situe cette merveilleuse aire de jeux pour enfants, accessible à tous, la mieux équipée sur le territoire de la commune de Tinténiac ?



**Réponse :** sur l'aire de repos de Tinténiac-Montmuran de la 4-voies qui relie Rennes à Saint-Malo...

## Prochains temps forts en 2003

**18 Septembre** au Préau de l'Espace Dugesclin, à 20h30  
**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU COLLECTIF "TINTENIAC POUR TOUS"**

Présentation du bilan de l'année écoulée et discussion des projets pour l'année à venir

**22-23-24 Octobre** au Préau de l'Espace Dugesclin, de 19h00 à 22h00  
**TROIS SOIREEES SANS TELE POUR TOUS**

Décrocher du petit écran pendant 3 soirs de suite, et passer un peu de temps avec d'autres habitants de votre village, autour d'un café, d'une discussion conviviale, d'un jeu de société. Relèverez-vous le défi ?

**6 Décembre** – Espace Dugesclin, de 10h00 à 18h00  
**DEDICACES POUR TOUS (2EME EDITION)**

Avec de nouveaux auteurs et plein de bonnes BD

## Capitalisme

Vous avez 2 vaches. Vous vendez la première et vous achetez un taureau pour qu'il fasse des petits avec la seconde.

## Socialisme

Vous avez 2 vaches. Vos voisins vous aident à vous en occuper et vous vous partagez le lait.

## Féodalisme

Vous avez 2 vaches. Le seigneur s'arroge la moitié du lait.

## Communisme

Vous avez 2 vaches. L'état vous prend les deux et vous fournit en lait.

## Facisme

Vous avez 2 vaches. L'état vous prend les deux et vous vend le lait.

## Ecologie

Vous avez 2 vaches. Vous gardez le lait et le gouvernement vous achète la bourse.

## Anarchie

Vous avez 2 vaches. Vous les laissez se traire elles-mêmes, en autogestion.

## Système anglais

Vous avez 2 vaches. Vous en tuez une pour la donner à manger à l'autre. La vache restante devient folle. L'Europe vous subventionne pour l'abattre et vous la donnez à manger à vos 2 moutons.

## Système européen

Vous avez 2 vaches. On vous subventionne la 1ère année pour en acheter une troisième. Puis on fixe des quotas la 2ème année et vous payez une amende pour surproduction. La 3ème année, on vous donne finalement une prime pour abattre votre troisième vache.

## Système français

Vous avez 2 vaches. Pour financer leur retraite, le gouvernement décide de lever un nouvel impôt (la CSSV = Contribution Sociale de Solidarité avec les Vaches). Deux ans plus tard, le système est déficitaire et on lève un nouvel impôt sur la production du lait (le RAV = Remboursement de l'Ardoise des Vaches). Les vaches se mettent en grève et il n'y a plus de lait. Les français descendent dans la rue. On construit alors un "laitoduc" sous la Manche pour s'approvisionner en Angleterre, mais l'Europe déclare le lait anglais impropre à la consommation. On lève alors un nouvel impôt pour couvrir les coûts de construction du laitoduc (la TLC = Taxe de Compensation du Laitoduc)...

## Libéralisme sauvage

Vous avez 2 vaches. Vous équarissez l'une, vous forcez l'autre à produire autant que quatre, et vous licenciez finalement l'ouvrier qui s'en occupait en l'accusant d'avoir laissé mourir la vache d'épuisement.

## Bureaucratie

Vous avez 2 vaches. Le gouvernement publie des règles d'hygiène qui vous imposent d'en abattre une. Après quoi, il vous oblige à déclarer la quantité de lait que vous avez pu traire de l'autre. Il vous achète le lait et il le jette. Puis il vous fait remplir des formulaires pour déclarer la vache manquante.

## Capitalisme boursier

Vous avez 2 vaches. Vous en vendez 3 par le biais de votre société cotée en bourse, en utilisant des lettres de créance ouvertes par votre beau-frère auprès de votre banque. Puis vous faites un "échange de dettes contre participation" et vous récupérez 4 vaches tout en bénéficiant d'un abattement fiscal pour l'entretien de 5. Vous transférez alors les droits sur le lait de 6 vaches sur le compte d'une société des îles Caïman dont l'actionnaire vous revend immédiatement les droits sur le lait de 7 vaches. Au rapport de votre société figurent alors 8 ruminants avec option d'achat sur une bête supplémentaire. Entre temps, vous abattez vos deux vaches car elles vous coûtent trop cher en entretien.

## Surréalisme

Vous avez 2 girafes. Le gouvernement exige que vous leur fassiez donner des cours d'harmonica.



## JEU

## KESKE SEKSA

Les expressions ci-après sont des termes que l'on rencontre dans les débats et/ou les compte-rendus municipaux. Pour chacune de ces expressions, nous vous proposons 3 définitions. Parviendrez-vous à retrouver laquelle est la bonne ?

### A - Une non-valeur :

1. une décision dont le coût ne peut pas être chiffré précisément par la Municipalité
2. une somme inscrite au budget de la commune, qui n'a pas pu être recouverte par le Trésor Public
3. un argument avancé dans une discussion et qui est jugé irrecevable par le Conseil Municipal

### B - P.L.U.

1. Projet de Lotissement Ultramoderne (innovation architecturale et technologique)
2. Plan Local d'Urbanisme (anciennement Plan d'Occupation des Sols)
3. Politique des Locaux Utilitaires (pour l'aménagement des bâtiments publics)

### C - Un délaissé :

1. une petite parcelle de terrain appartenant au domaine public et qui n'est pas utilisée
2. un habitant d'une commune qui se sent abandonné par ses élus
3. un point inscrit à l'ordre du jour d'une réunion municipale et qui n'a pas pu être abordé, faute de temps

Réponses : A-2, B-2, C-1.

## En bref ... En bref ... En bref ... En bref ...

Nous vous informions dans notre N°4 de l'existence d'un contentieux entre l'association Estiv' (organisatrice de Tinté Art Rue en 2002) et la commune de Tinténiac. On apprenait dans le bulletin communal d'Avril dernier (dans la page de la minorité) que le contentieux a finalement été réglé. Comment ? Par l'organisation d'un loto !!! On croit rêver... Cela laisse vraiment songeur ...

Dans notre N° 5, nous avons consacré nos colonnes à la préemption par la commune du parking et du jardin de l'Hôtel des Voyageurs. Peu de temps après la préemption, les propriétaires ont retiré leur bien de la vente et n'ont pas donné suite à l'offre qui leur était faite par la commune d'acheter les deux parcelles pour un prix de 44 685 Euros (valeur estimée par l'administration - service du Domaine). La commune a alors décidé d'engager une procédure d'expropriation, mais il semblerait que l'on s'achemine maintenant vers un accord à l'amiable autour d'un prix de vente de 60 573 Euros (soit 61 Euros/m2) ce qui devrait permettre une acquisition beaucoup plus rapide.

Dans un de nos encadrés, nous vous recommandions la lecture de l'ouvrage *Envie d'Agir ?*, pour lequel nous indiquions : Prix : 3 Euros - Disponible à la bibliothèque de Tinténiac. Une de nos lectrices nous a signalé qu'on pouvait comprendre que cet ouvrage était en vente à la bibliothèque. Nous précisons donc que 3 Euros est le prix de vente dans le commerce et que l'ouvrage est disponible en prêt à la bibliothèque.